

Source @DDT74 / Cittanova

Légende du document graphique du PADD


ARTICULATION ENTRE LE DOCUMENT GRAPHIQUE, SA LÉGENDE ET LES ORIENTATIONS ÉCRITES DU PADD

Le document graphique ci-joint spatialise certaines des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Il est accompagné d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PADD correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par thématique de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Nota : la partie textuelle du document de PADD reste la partie la plus précise et plus complète en rapport à la synthèse faite dans la légende.

ENVELOPPE URBAINE ET INFRASTRUCTURE

 Veiller à un développement mesuré de l'enveloppe urbaine en se fixant des objectifs de réduction de consommation de l'espace



Renforcer le caractère structurant du pôle principal de Faverges identifié comme commune de RANG B au sein du SCoT du Bassin Annecien



Conforter le pôle secondaire de Doussard, identifié comme commune de RANG C au sein du SCoT du Bassin Annecien et accompagner son développement



Permettre un développement mesuré des communes de RANG D au sein du SCoT du Bassin Annecien



Permettre une densification encadrée et accompagnée des hameaux

Renforcer le rythme de création de logements, en conservant une implantation répartie sur le territoire, et moins consommatrice d'espace.

Décliner les objectifs du SCoT pour l'adapter aux différents contextes bâtis de la CdC



40 logements par hectare pour le pôle structurant



30 logements par hectare pour Doussard



20 logements par hectare pour le reste du territoire



Utiliser en priorité le tissu bâti existant pour répondre aux besoins en logement



Prolonger la réflexion d'ensemble sur la vacance dans le centre-ville de Faverges



Préserver les coupures d'urbanisation en limitant strictement les extensions dans les secteurs identifiés



Limiter l'urbanisation des coteaux en stoppant l'urbanisation linéaire



Connecter le réseau de transport en commun de la CCSLA avec les territoires voisins notamment en direction d'Annecy et d'Ugine



Contribuer à la limitation de l'impact des grandes infrastructures et des espaces urbanisés sur la fonctionnalité du socle agricole et naturel

Veiller à l'insertion paysagère de la RD1508 et au traitement de ses abords



Mettre en scène les entrées sur le territoire de la CCPF



Aménager et requalifier les entrées de villes tout en veillant à la sécurité des accès pour les accès considérés comme points noirs

Conforter et optimiser l'utilisation en termes d'occupation et d'accessibilité d'une offre d'équipements performante

Faciliter l'accès à Faverges et Doussard, principaux pôles d'équipements, depuis le reste du territoire

Envisager la création de «satellites» des services et équipements communautaires au sein du pôle principal et secondaire



Permettre l'emplacement d'un équipement scolaire (lycée) et d'un centre multi-culturel
Développer les capacités d'accueil des équipements de Doussard



Aménager et permettre le développement de la zone d'activités à Marbens



Permettre la densification des zones d'activités existantes en autorisant une extension limitée de celles-ci selon les exigences du SCoT

TOURISME ET PAYSAGE

Valoriser et favoriser l'accessibilité aux patrimoines naturels, bâtis et paysagers remarquables du territoire

Mettre en valeur les principaux sites touristiques en les connectant à l'échelle de la CCSLA et en veillant à l'existence d'une offre de stationnement et une accessibilité adaptées



Aménager les abords et l'accès des sites touristiques emblématiques et accompagner les projets en lien avec la pratique du sport de plein air



Identifier et mettre en valeur les sites patrimoniaux emblématiques



Identifier et mettre en valeur les sites patrimoniaux méconnus et discrets de la CCSLA

Conforter les protections patrimoniales et paysagères des sites emblématiques du territoire. Prendre en compte les différentes protections réglementaires existantes dans les choix d'aménagements.

Protéger les vues lointaines sur les grandes entités naturelles et sur les hameaux.

Veiller globalement à prendre en compte les enjeux paysagers et plus particulièrement les enjeux de co-visibilités pour tout aménagement et construction



Mettre en scène les paysages de la CCSLA



Préserver les espaces et les cônes de vue remarquables en y encadrant plus strictement les possibilités d'évolutions.



Maintenir et aménager les fenêtres ouvertes vers le lac d'Annecy

Mettre en valeur l'image touristique de la CCSLA et profitez de l'attractivité annecienne et des territoires alentours pour stimuler la fréquentation du Pays de Faverges



Connecter le réseau de transport en commun de la CCSLA avec les territoires voisins notamment en direction d'Annecy et d'Ugine



Mettre en scène les entrées sur le territoire de la CCSLA



Aménager et requalifier les entrées de villes tout en veillant à la sécurité des accès pour les accès considérés comme points noirs

Permettre une offre en équipements et commerces attractives pour les visiteurs



Valoriser et soutenir l'offre en équipement intercommunal



Offrir une dynamique commerciale solide et attrayante

ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Préserver, en cohérence avec les prescriptions des documents cadres (SRCE, SDAGE, etc.) et les objectifs des sites NATURA 2000, les grands réservoirs de biodiversité du territoire



Préserver et améliorer les corridors écologiques à l'échelle de la CCSLA



Préserver et connecter les grands corridors écologiques intermassifs sur le Pays de Faverges et préserver les connexions avec les territoires voisins



Préserver et identifier les milieux écologiques de grandes valeurs écologiques



Identifier les espaces naturels de classe 1A et 1B et veiller au respect de ces espaces avec les autres usages du territoire



Identifier les espaces naturels de classe 2 et veiller au respect de ces espaces avec les autres usages du territoire



Veiller à la protection de la trame bleue.
Protéger globalement toutes les composantes de la trame aquatique, notamment en restreignant la constructibilité à leurs abords. Préserver globalement les zones humides en s'appuyant sur les prescriptions du SDAGE et en veillant au maintien de leur interconnexion



Préserver et contenir le massif boisé des Sources du Lac d'Annecy

Préserver l'activité agricole par l'ensemble des outils du PLUi permettant la protection des terres agricoles et la cohabitation de l'agriculture avec les différents usages et acteurs du territoire
S'attacher à un projet agricole intercommunal



Préserver l'outil agricole par le maintien des terres agricoles et la possibilité de développement des exploitations



Préserver l'accès et l'ouverture des alpages



Favoriser à travers la protection de l'activité agricole, le maintien des milieux ouverts de prairies sèches.

Rechercher un développement cohérent et durable du territoire



Prévenir les différents risques d'inondation ou de ruissellement par la prise en compte des PPRN existants et par le recensement des zones identifiées comme «à risque»



Intégrer les risques technologiques et nuisances dans la réflexion sur l'aménagement



Améliorer les performances de l'assainissement en poursuivant l'effort de création de dispositifs d'assainissement collectifs ou de raccordement aux dispositifs existants



Favoriser les économies d'énergie et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants
Permettre l'installation des moyens de productions individuelles d'énergies renouvelables compatibles avec la sensibilité paysagère et environnementale.



Accompagner la réflexion des services de l'Etat sur la résorption des points noirs de bruits et la mise en oeuvre des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement

